

PAR COURRIEL : 

Lévis, le 5 février 2019



Objet : Demande d'accès
N/réf : 18I068CM

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue par courriel, le 4 février dernier, relativement à l'obtention du nombre de clients et de superficies assurés pour la production du lin en 2018, et ce, sur la base des données régionales tout en distinguant le mode de culture (conventionnel ou biologique).

Eu égard à ce qui précède, je tiens à vous informer qu'au niveau provincial, il appert que 18 clients ont souscrit à une protection d'assurance récolte pour la culture du lin en 2018 pour une superficie totale de 382,9 hectares (ha). De plus, parmi ces 18 clients, 14 produisent selon un mode conventionnel alors que les 4 autres ont une culture biologique.

Quant à la répartition régionale, considérant le nombre restreint d'assurés de même que du mode de culture, je me dois de regrouper les renseignements requis de la façon suivante :

Régions	Nombre de clients	Superficies assurées (ha)	Mode de culture
Bas Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	9	155,1	conventionnel
Alma – Lévis – Nicolet	9	135,1 (5) 92,7 (4)	conventionnel biologique

Enfin, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,



Christine Massé

CM/sg

p. j.

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : juridique@fadq.qc.ca